



Mon patron me demande une lettre de démission et devient menaçant

Par **Abbecourt**, le **29/01/2013** à **13:56**

Bonjour à tous et excusez moi d'avance pour la longueur de mon message ...

voilà, je suis dans une impasse ... Cela faisait presque 5 mois que je travaillais pour un nouveau concept de restauration bio. Tout se passait bien, une période d'essai de 2 mois réussie haut la main, des clients extrêmement satisfaits de mon travail, de mon énergie et de ma bonne humeur. Un patron avec lequel je suis devenue proche, dans le sens où nous avons seulement 1 an d'écart (moi 25 ans et lui 26 ans), et où un beau climat d'amitié s'était créé ... (sans aucune ambiguïté bien sûr). Nous sommes que 2 à travailler au sein de cette société et nous formons un binôme parfait!

Et comme tout employé-employeur, ou ami-amie, il arrive parfois qu'il y ai des opinions différentes mais tout en restant dans le respect de chacuns.

Et voilà qu'un beau soir, après une superbe journée où nous avons cartonné niveau chiffre d'affaire et satisfaction des clients, nous nous mettons à discuter des tâches à faire pour le lendemain ... Mon "jeune" patron a tendance à démarré au quart de tour et à ne pas trop me laisser en placer une (sa phrase type : je suis le patron, j'ai toujours raison, c'est comme ça!). Du coup une conversation "banale" s'est transformée en une dispute. Attention, pas de cris, insultes ou autres, juste 2 avis différents. Il est monté en pression en 5mn et m'a dit "Ne reviens pas demain, je te contacterais plus tard pour que l'on discute de ton cas", je reprends mot pour mot ce qu'il a dit. Il m'a laissé partir en pleures, dans une indifférence totale tel un bon patron.

Quelques jours plus tard aucunes nouvelles ... Ne sachant quoi faire, je décide de le contacter afin de savoir ce qu'il en serait de mon avenir ... Sa réponse a été "tu ne t'es pas présentée sur ton lieu de travail, j'attends une lettre de démission de ta part, fais moi ce plaisir" (message vocal enregistré). Etonnée d'entendre cela, je le recontacte mais sans réponses ... Les jours passent et il me laisse toujours dans cette indifférence totale. Jusqu'au jour d'aujourd'hui, 2 semaines après pile poil, je décide de le rerecontacter ... Une conversation téléphonique qui n'aura servit à rien!!! Il ne m'a pas laissé parlé une seule seconde et lorsque je lui demandais de me laisser parler 2 secondes (liberté d'expression quand même), il me répondait "ce que tu as à me dire je m'en fou, j'attends ta lettre de démission ...". Aimant énormément mon travail et n'ayant fait aucunes fautes professionnelles, je lui réponds qu'il est hors de question pour moi de démissionner et que si il continuait sa "pression" à mon égard, je contacterais alors les Prud'homme. Et là il s'est mis à être assez menaçant à mon égard "tu es arrivée avec rien, tu repartiras avec rien, et si il se passe quoi que ce soit tu ne pourras même plus remettre les pieds dans ta ville avec la sale réputation que je t'aurais faite ...!" (tout cela en message vocal enregistré bien sûr). Pardon?!! Non mais

ça veut dire quoi ça??!!

Je tiens à dire que ce jeune homme a ouvert son restaurant il y a maintenant 1 an, et je ne compte même plus le nombre d'employés qu'il a dû "éjecter" depuis, et cela 2 jours avant la fin des 2 mois d'essai.

Je suis arrivée au sein de cette société sans contrat, ce dernier rédigé et signé 3 mois après. Il y est mentionné que je travaille pour une société à Paris alors que ce n'est pas le cas. Il m'a aussi demandé d'aller m'inscrire à pôle emploi en tant que demandeuse d'emploi pour qu'il puisse toucher les 30% de réduction au niveau des charges je ne sais plus trop quoi (chose que je n'ai pas faite puisque cela aurait été complètement mensonger et je signais quand même une déclaration sur l'honneur).D'ailleurs il me harcelait tous les jours pour cela, me disputait ... enfin pleins de reproches.

Pour finir, je suis une personne qui ne compte pas ses heures, le restaurant est ouvert seulement le midi, nous fermons à 19h et pourtant nombre de fois où je suis restée avec lui à l'aider jusqu'à 2h du matin...

Enfin voilà, pour ceux qui auront été jusqu'en bas de ma page (et merci) je leur demande de m'aiguiller dans mes démarches ...

Que dois-je faire?Une lettre de démission?Suis-je en tort?

Merci encore de me lire ...

Par **P.M.**, le **29/01/2013** à **16:55**

Bonjour,

Il est dommage que vous n'ayez pas été alertée par ce que vous a dit l'employeur lorsqu'il vous a dit que vous ne vous étiez pas présentée au travail car puisque apparemment vous n'avez exigé aucun écrit lorsqu'il vous a dit de rester chez vous, il prétendrait maintenant que vous êtes en abandon de poste sachant par ailleurs que des enregistrements pratiqués à l'insu de l'interlocuteur sont considérés comme recueillis d'une manière déloyale et n'ont pas de valeur du moins en matière civile...

En tout cas on ne peut pas vous obliger à démissionner et si vous voulez essayer de forcer l'employeur à prendre l'initiative de la rupture, je ne vois que la possibilité de vous présenter à nouveau à votre travail et s'il refuse de vous laisser travailler de la faire constater par deux témoins n'appartenant pas à votre famille ou au moins en lui envoyant immédiatement une lettre recommandée avec AR relatant cela...

Par **janus2fr**, le **29/01/2013** à **20:15**

Bonjour,

Effectivement, ne laissez surtout pas la situation pourrir...

Vous auriez du réagir tout de suite et demander un écrit de la part de l'employeur ou acter de votre coté cette mise à pied par LRAR.

Car en obéissant à ce simple ordre oral de ne pas revenir travailler, vous vous êtes mise en

situation d'abandon de poste.

Par **Abbecourt**, le **29/01/2013** à **21:07**

Merci pour vos conseils. Oui au jour d'aujourd'hui je me dis que j'aurais dû y aller au culot et me présenter à mon poste. Je n'ai pas osé, trop peur qu'il me rejette méchamment mais surtout devant les clients du restaurant, qui lui se trouve dans la même ville (village) où je réside. Il se met souvent à me "disputer" devant les clients ou commerçants voisins, une honte qui m'envahit à chaque fois.

Ce qui est dommage dans cette histoire, c'est que je me serai démenée pour faire évoluer l'entreprise, il me félicitait régulièrement pour mon travail, et boom ça retombait. Je "subissais" au quotidien ses sautes d'humeur. Son dernier message texte qu'il m'ait adressé aujourd'hui a été "Tu n'as pas de fric reste dans ta m****, tu n'es qu'une gamine, AU REVOIR!". J'ai essayé de reprendre le dialogue gentille ment afin que l'on puisse trouver un terrain d'entente mais rien à faire ...

N'ayant reçu aucune lettre en AR ou autre à ce jour, je ne sais pas quoi faire et je pense céder à ce qu'il veut malgré moi...

Merci d'avoir pris le temps de me répondre

Par **repondre**, le **01/02/2013** à **16:18**

bonjour,

lui faire une lettre recommandée en l'avertissant que suite à votre dispute et sa demande de ne pas revenir au boulot le lendemain, vous vous êtes exécutée mais que vous souhaitez reprendre votre place dans sa société à compter du (1 semaine)

il sera obligé de vous répondre du fait de la LRAR

et vous attendez sa réponse

bon courage

Par **P.M.**, le **01/02/2013** à **16:29**

Bonjour,

Il faudrait que vous précisiez ce qui oblige l'employeur à répondre et dans quel sens...